

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi
1^{er} jour d'octobre deux mille douze, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Jean-Luc Leblanc, conseiller, étant absent.

Audrey St-Georges, secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire
d'assemblée.

Résolution n° 326-2012

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers
présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 327-2012

Adoption des procès-verbaux

Il est proposé monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et
conseillère présents que les procès-verbaux du 4 et 10 septembre 2012 soient
adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 328-2012

Approbaton des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes
obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires
nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à
l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes soient
acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois de septembre 2012,
sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois septembre 2012	33 014.95	\$
Liste des dépenses approuvées à la réunion du 4 sept.	359 460.40	
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	38 227.98	
Liste des comptes à payer du mois septembre 2012	41 847.37	
Total des déboursés du mois septembre 2012	472 550.70	\$

QUE les déboursés au montant de **472 550.70** \$ soient acceptés, tels que rapportés à
la liste des comptes.

Finances au 1^{er} octobre 2012

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins
de la Nouvelle Acadie

En placement :	400 000,00 \$
- Au compte courant :	933 231,09 \$

Rapport du comité ad hoc

Un compte rendu du comité des ressources humaines qui a eu lieu le 5 septembre 2012 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Résolution n° 329-2012

Horaire de travail modifié – Bureau administratif Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE les employés affectés au service administratif ont procédé à une demande d'augmentation des heures régulières de travail concernant l'horaire établi durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE l'horaire régulier de 32,50 heures par semaine passerait à 35 heures/semaine, pour la période de septembre à mai;

ATTENDU QUE chaque employé concerné pourra, à sa convenance, choisir de son horaire de travail pendant la semaine, pourvu que ce dernier effectue le nombre d'heures requis qui est de 35 heures/semaine, et que le tout soit inscrit sur la feuille de relevé de temps hebdomadaire;

ATTENDU QUE cette procédure demeure sous essai et que les résultats qui s'ensuivront de ce changement seront analysés en juin prochain, afin de vérifier si cette formule doit être maintenue;

ATTENDU QUE pendant la période d'essai, les heures d'ouverture de bureau demeureront inchangées;

ATTENDU QUE l'ensemble du personnel administratif verra son salaire majoré de 2,50 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines, soit d'instaurer une période d'essai pour un horaire de 35 heures par semaine, pour tous les employés affectés au service administratif de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 330-2012

Période de probation - Poste de superviseur

Service des travaux publics

M. Christian Marchand

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la période de probation pour le poste de superviseur soit terminée et que monsieur Christian Marchand soit nommé officiellement superviseur au service des travaux publics.

Résolution n° 331-2012

Embauche d'une inspectrice municipale

Poste permanent

Madame Laurie Giraldeau

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'affichage d'un poste d'inspecteur municipal par le biais des journaux et sites électroniques;

ATTENDU QUE la candidature de madame Laurie Giraldeau est recommandée au conseil municipal selon les conditions suivantes :

- Taux horaire à l'embauche : 21,00 \$/heure
- Date d'embauche : 2 octobre 2012
- Période de probation de trois (3) mois
- Nombre d'heures : 32,50 heures/semaine

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que madame Laurie Giraldeau soit réembauchée au poste d'inspectrice municipale de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, selon les conditions mentionnées précédemment et les clauses décrites à l'intérieur de la politique salariale en vigueur et du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 332-2012

Période de probation – Poste de technicienne en loisirs

Service des loisirs

Mme Cynthia Lafortune

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la période de probation de madame Cynthia Lafortune, pour le poste de technicienne en loisirs, soit prolongée jusqu'au 2 novembre 2012.

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de septembre 2012.

Résolution n° 333-2012

Club motoneige Caravane Rawdon

Demande de signalisation de passage de motoneige

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'une demande du Club est déposée pour l'installation de signalisation en vue du passage de motoneiges, saison 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte d'installer la signalisation sur le chemin Foucher et le rang des Continuations pour le Club motoneige Caravan Rawdon, le tout tel que demandé dans leur correspondance du 29 août 2012.

Résolution n° 334-2012
Club Mégaroues Joliette inc.
Demande de signalisation
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques s'engage à installer la signalisation appropriée à la croisée des chemins où le Club Mégaroues Joliette inc. possède actuellement des sentiers situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques, le tout tel que demandé dans leur correspondance du 19 septembre 2012, soit :

- Rang des Continuations au Sud de la rue Sainte-Anne;
- Rue Sainte-Anne;
- Rue Saint-Jacques à la hauteur de la station Shell près de la route 158.

Autorisation du MTQ de circuler sur la route 341 entre la station Shell et le Resto-Pub St-Jacques.

Résolution n° 335-2012
Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux
Règlement #239-2012

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller François Leblanc lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 août 2012;

ATTENDU QUE tous les employés concernés ont reçu copie dudit document et qu'une rencontre d'information sur la présentation du code d'éthique a eu lieu le 20 septembre 2012;

ATTENDU QU'un avis public a été publié dans le Journal l'Action du 26 septembre 2012, conformément aux dispositions du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'adopter le règlement portant le numéro 239-2012, dont le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux est joint à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Résolution n° 336-2012
Signature du contrat de cession des infrastructures
Construction Irénée Paquet et fils inc. – Règlement # 240-2012

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par l'entrepreneur Construction Irénée Paquet et fils inc.;

ATTENDU QUE ces travaux ont été réalisés selon les exigences de la Municipalité de Saint-Jacques, et que ces infrastructures doivent être cédées à la municipalité à la fin des travaux;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés (LBHA) a procédé au volet surveillance des travaux;

ATTENDU QUE la firme LBHA a confirmé à la Municipalité de Saint-Jacques que l'ensemble des travaux sont conformes aux exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'autoriser monsieur Pierre Beaulieu, maire, et madame Josée Favreau, directrice générale, à signer les documents concernant la cession des infrastructures, pour et nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 337-2012

1^{er} renouvellement – Cotisation OSEZ-Jeunes

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est déjà membre en règle de l'organisme OSEZ-Jeunes;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le renouvellement de la contribution annuelle à l'organisme, d'un montant de 100 \$, pour la certification OSEZ Jeunes.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 338-2012

Mandat ingénieur – Projet Parc des cultures (volet électricité et plomberie)

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'un projet pour la création d'un Parc des cultures est en cours dans la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques, responsable du projet, en arrive à l'étape de la réalisation;

ATTENDU QUE le volet électricité et plomberie doit être réalisé, ainsi que la conception de plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés (LBHA) afin d'obtenir une offre de service pour le volet de la préparation et de la confection de plans et devis pour le projet Parc des cultures, volet électricité et plomberie.

Résolution n° 339-2012

Annulation de la résolution no 007-2009

Tolérance de passage : de M. J. Clermont

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'annuler la résolution numéro 077-2009, concernant la demande de tolérance de passage de monsieur J. Clermont au 46 rue Saint-Jacques.

Résolution n° 340-2012

Mandat maire suppléant

MRC de Montcalm

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que monsieur Jean-Luc Leblanc soit nommé maire suppléant, afin d'assister au conseil des maires qui se tiendra le 16 octobre 2012, en l'absence de monsieur le Maire Pierre Beaulieu.

Résolution n° 341-2012

Demande de subvention

Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques présente une demande de subvention au programme *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)*, pour le remplacement de la fenestration (portes et fenêtres) du Centre culturel du Vieux-Collège.

QUE la directrice générale, Josée Favreau, soit autorisée à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

TRAVAUX PUBLICS ET TRAVAUX ROUTIERS

Canalisation de fossés sur la rue Acadie

Mandat ingénieurs – Offre de services professionnels

Dossier à l'étude, remis à une séance ultérieure.

Résolution n° 342-2012

Construction de pavage et de bordures sur la rue Port-Royal

LBHA - V/Dossier : OS-GC-12264

Mandat ingénieur – Offre de services professionnels

ATTENDU QU'une proposition de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & associés est reçue au montant de 14 400 \$ plus taxes pour procéder au pavage et à la construction des bordures sur la rue Port-Royal;

ATTENDU QUE cette proposition contient le volet de conception, de la surveillance, les relevés topographiques des lieux, le calcul et la préparation de l'estimation budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition de la firme LBHA, au montant de 14 400 \$ plus taxes (le tout selon l'offre déposée en date du 6 septembre 2012 - OS-GC-12264).

Résolution n° 343-2012

Paiement de facture – Latendresse Asphalte

Pavage et asphaltage

Il est proposé par monsieur François Leblanc d'accepter la facture de Latendresse Asphalte au coût de 22 038,20 \$ taxes incluses, en référence aux travaux de pavage de pièces d'asphalte effectués sur diverses rues de la municipalité (réf. facture #7696).
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 344-2012

Décompte progressif no 10 - Dossier # : 151-P031025-0500

Réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la recommandation de la firme Dessau concernant le paiement du décompte progressif #10 à être versé à l'entrepreneur Sintra inc., soit acceptée. Montant à verser 338 194,11 \$ (incluant les taxes), et ce, en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège,

Saint-Jacques. (Réf. au règlement #203-2010 – Réfection des infrastructures des rues St-Jacques et du Collège)

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 345-2012

Claude Landreville

Compte réel 2011

Compte provisoire 2012

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les coûts facturés à la compagnie soient acceptés comme suit :

Claude Landreville Enr.

ANALYSE AOÛT 2012

DBO ₅	Charges organiques (kg/d)		Formule	
	Municipalité et la Compagnie		159.46	
	la Compagnie		5.25	
	5.25 divisé par 159.46 X 45%		45%	1.48%
D.M.	Charges hydrauliques (M³/d)			
	Municipalité et la Compagnie		1726.33	
	la Compagnie		1.5	
	1.5 divisé par 1726.33 X 55%		55%	0.05%

Compte final 2011

Dépenses réelles d'opération pour 2011	143 889.26 \$			
Charges organiques:	143 889.26 \$	X	1.48%	2 131.81 \$
Charges hydrauliques	143 889.26 \$	X	0.05%	68.76 \$
Sous total				2 200.57 \$
Administration	10%			220.06 \$
Coût réel 2011				2 420.63 \$
Facturation provisoire 2011				4 321.62 \$
PAIEMENT 2011				
Annulation facture 2011				(4 321.62) \$
Coût réel 2011				2 420.63 \$

Compte provisoire 2012

Budget 2011 = 180 396.00 \$

Charges organiques	180 396.00 \$	X	1.48%	2 672.68 \$
Charges hydrauliques	180 396.00 \$	X	0.05%	86.21 \$
Sous-total				2 758.89 \$
Administration	10%			275.89 \$
			TOTAL 2012	3 034.78 \$

Solde antérieur +intérêts au 10 octobre 2012 336.56 \$

Total dû 5 791.97 \$

Que le solde cumulatif de 2011 au montant de 2 756,19 \$ soit payable au plus tard le 9 novembre 2012.

Que le solde provisoire pour 2012 au montant de 3 034,78 \$ soit payable au plus tard le 31 décembre 2012.

Résolution n° 346-2012

Certificat de paiement no.05

Réfection de la centrale d'eau potable

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la recommandation de la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & associés (LBHA), concernant le paiement le certificat de paiement numéro 05 à être versé à l'entrepreneur René Gaudet et Fils inc., soit acceptée. Montant à verser 75 655,48 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10 %), et ce, en lien avec les travaux de *réfection de la centrale d'eau potable*.

(Réf. au règlement # 231-2011 – Réfection de la centrale d'eau potable)

URBANISME

Résolution n° 347-2012

Dépôt du CCU du 18 septembre 2012

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 18 septembre dernier.

Avis de motion règlement #245-2012

Projet de règlement #245-2012 sur le colportage

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Mercier qu'il présentera, à une séance ultérieure, un projet de règlement qui abroge et remplace les règlements n° 153-2007 et 204-2010, à l'effet de régir le colportage, sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques, applicable par la Sûreté du Québec.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été dûment remise aux membres du conseil présents lors de la présentation de cet avis de motion.

Avis de motion règlement #235-2012

Modification du règlement #65-2002

Dérogations mineures

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Pierre La Salle, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement modifiant le règlement #65-2002 concernant les dérogations mineures au règlement d'urbanisme.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été dûment remise aux membres du conseil présents lors de la présentation de cet avis de motion.

Adoption du projet de règlement #235-2012

Dérogations mineures

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Avis public
Règlement #235-2012
Municipalité de Saint-Jacques

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 348-2012
Avis public
Règlement #242-2012
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la date de la tenue de l'assemblée publique de consultation soit fixée au mercredi 17 octobre 2012 à 19 h, à la Mairie de Saint-Jacques.

QUE l'avis public requis soit publié par le biais du journal le Jacobin d'octobre 2012.

Résolution n° 349-2012
Avis public
Règlement #243-2012
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la date de la tenue de l'assemblée publique de consultation soit fixée au mercredi 17 octobre 2012 à 19 h, à la Mairie de Saint-Jacques.

QUE l'avis public requis soit publié par le biais du journal le Jacobin d'octobre 2012.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 350-2012
Salle des Petits Pas Jacadiens et activités extérieures
Achat de mobilier

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées auprès de différents fournisseurs pour l'achat de mobilier;

ATTENDU QUE l'achat de chaises, de tables et de supports sont prévus au budget 2012;

ATTENDU QUE le plus bas prix obtenu est CTI (Chaises et Tables Internationales) au coût de 4 153,32 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition de CTI au coût de 3 362,35 \$ plus taxes applicables, pour l'achat de mobilier pour la salle des Petits Pas Jacadiens et le centre administratif, le tout tel que soumis, faisant référence au document préparé par Mme Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs.
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

CAMP DE JOUR 2012

Camp de jour 2012
Rapport final - Bilan financier - Municipalité de Saint-Jacques

Dépôt du rapport final du camp de jour pour l'été 2012, ainsi que le bilan des coûts (revenus et dépenses) de l'activité du camp de jour du parc Aimé-Piette de Saint-Jacques, le tout tel que préparé par Cynthia Lafortune, technicienne en loisirs.

Camp de jour

Facturation 2012

Municipalité de Saint-Alexis (Village et Paroisse)

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Camp de jour

Facturation 2012

Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Dépôt du bilan de la Fête nationale du 24 juin 2012

Dépôt d'un rapport préparé par Mme Cynthia Lafortune.

Résolution n° 351-2012

Demande de participation

Formation Cynthia Lafortune

Technicienne en loisirs

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'autoriser madame Cynthia Lafortune à participer au Congrès annuel du loisir municipal, qui se tiendra à Montréal les 3, 4 et 5 octobre prochains.

QUE tous les frais inhérents à cette formation seront remboursés sur présentation de pièces justificatives. *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 352-2012

Paiement de facture – Jeux d'eau

Les Entreprises Berthier inc.

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle d'accepter la facture de Les Entreprises Berthier inc. au coût de 149 497,39 \$ taxes incluses, en référence aux travaux d'installation des jeux d'eau au parc Aimé-Piette (réf. résolution #211-2012).

QUE cette somme sera prise à même les surplus accumulés non affectés de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 353-2012

Fonds d'aide au développement du milieu

Demande de financement – Jeux d'eau parc Aimé-Piette

Partenariat entre la Municipalité de Saint-Jacques

et la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a réalisé un projet d'implantation de jeux d'eau à l'été 2012 afin d'améliorer les infrastructures dans le parc Aimé-Piette;

ATTENDU QU'une demande a été présentée au Fonds du parc rural pour convenir d'un partenariat financier avec le CLD Montcalm, en proportion équivalente, avec la caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie et la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU'une demande avait été transmise à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie, faisant référence à la lettre datée du 7 mars 2012;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite présenter une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie dans le cadre du « Fonds d'aide au développement du milieu » pour le financement de ce projet réalisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques dépose une demande d'aide financière au « Fonds d'aide au développement du milieu » pour le financement des jeux d'eau.

QUE la directrice générale, Josée Favreau, soit autorisée à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Projet de stationnement
Parc Aimé-Piette

Dossier à l'étude et reporté en 2013.

Résolution n° 354-2012
Halloween 31 octobre 2012

Participation des pompiers
Surveillance

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'obtenir la participation des pompiers volontaires pour effectuer la surveillance et d'assurer la sécurité des enfants dans les rues le mercredi 31 octobre prochain, lors de la fête de l'Halloween.

VARIA

Résolution n° 355-2012

Nettoyage réseau égout sanitaire et regards égout pluvial

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à des demandes de prix sur invitation, pour le nettoyage du réseau d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU QUE Léveillé Fosse Septique s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme pour procéder au nettoyage du réseau d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU QUE Nordikeau inc. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme pour procéder au passage de la caméra pour vérification des conduites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition de *Léveillé Fosses septiques* pour le nettoyage du réseau d'égout sanitaire et de *Nordikeau inc.* pour le nettoyage des regards d'égout pluvial.

QUE les travaux soient effectués sur certaines rues, pour un montant maximum de 8 000 \$.
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 356-2012

Mandat arpenteur géomètre – «Projet Parc des cultures»
Municipalité de Saint-Jacques (63013)

ATTENDU QU'un projet pour la création d'un Parc des cultures est en cours dans la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques, responsable du projet, en arrive à l'étape de la réalisation;

ATTENDU QU'une opération cadastrale et de lotissement de ce secteur doit être réalisée pour la préparation d'un bail emphytéotique à être convenu entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de mandater la firme Castonguay, Robitaille, Harnois pour procéder à cette opération cadastrale et de lotissement. La Municipalité de Saint-Jacques s'engageant à assumer les frais relatifs à ces travaux.

QUE la présente résolution soit transmise au comité de la Fabrique de Saint-Jacques.

Partage des rétributions

Fêtes gourmandes de Lanaudière

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 357-2012

Réunion : Madame la Députée Véronique Hivon

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère qu'une invitation soit adressée à madame la Députée Véronique Hivon pour rencontrer les membres du conseil municipal, à Saint-Jacques, afin de discuter de différents projets et dossiers en cours, dont voici quelques sujets :

- Feux de circulation (route 158 et rang des Continuations);
- Arrêts toutes directions : intersection rue Beaudry/Ste-Anne et St-Jacques
- Autres sujets à venir.

(Durée : environ 2 heures).

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 358-2012

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 21 h 30.

Audrey St-Georges
Secrétaire-trésorière adjointe

Pierre Beaulieu
Maire